Décision 02-D-50 du 04 septembre 2002

relative à une saisine de l'Association de défense des justiciables à l'encontre du Crédit Foncier de France

Posted on: 23 septembre 2002 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Association de défense des justiciables et sa délégation de Dordogne
Dispositif(s)	Irrecevabilité
Entreprise(s) concernée(s)	Crédit Foncier de France

Lire

le texte intégral de la décision
23.85 Ko